

Aec 16 CC

AEC 016/CC
7228

ANNEXE A LA DELIBERATION

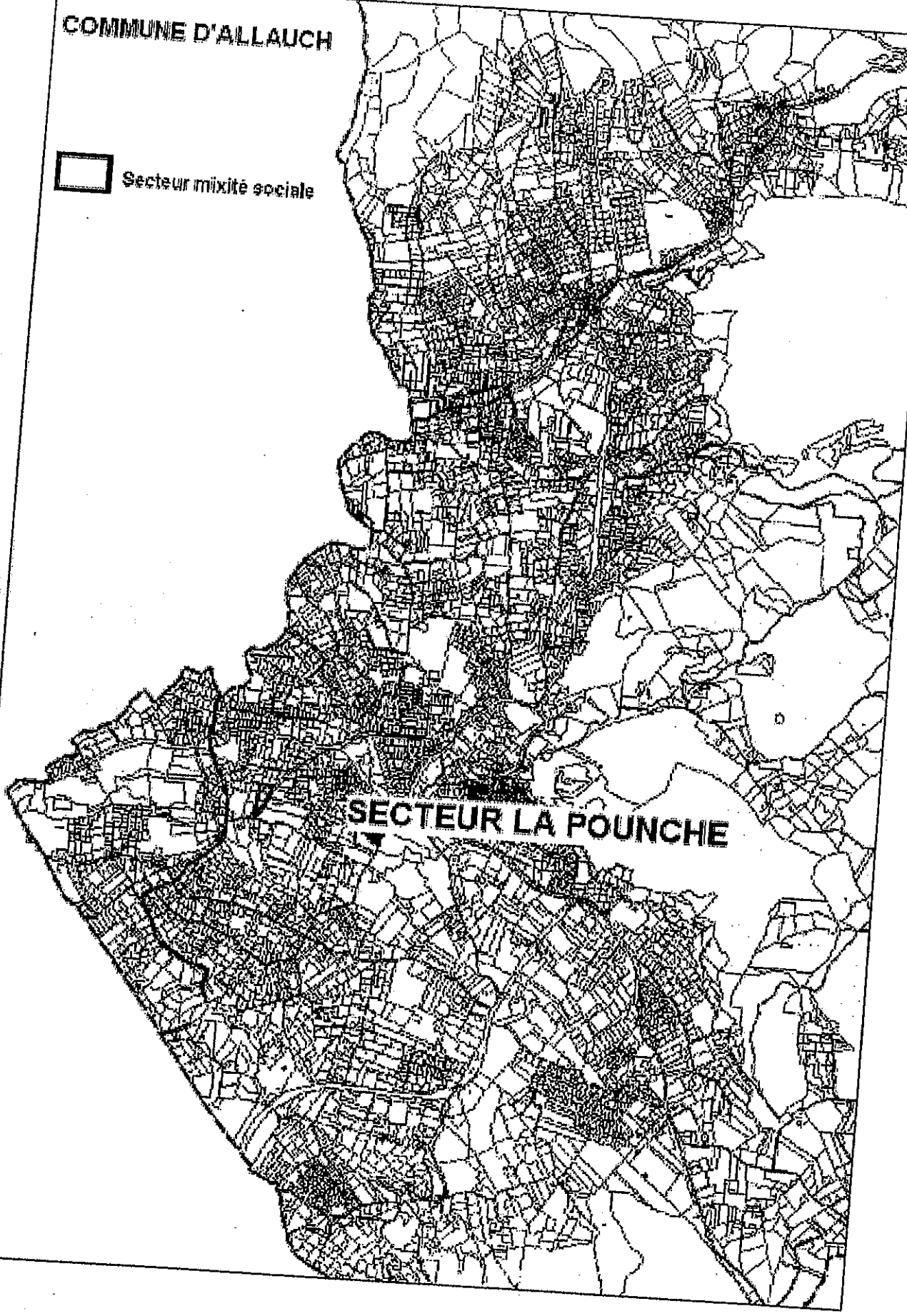
**« COMMUNE D'ALLAUCH - MAJORATION DU COS POUR
LES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX - LIEU-DIT LA
POUNCHE »**

EXPOSE DES MOTIFS

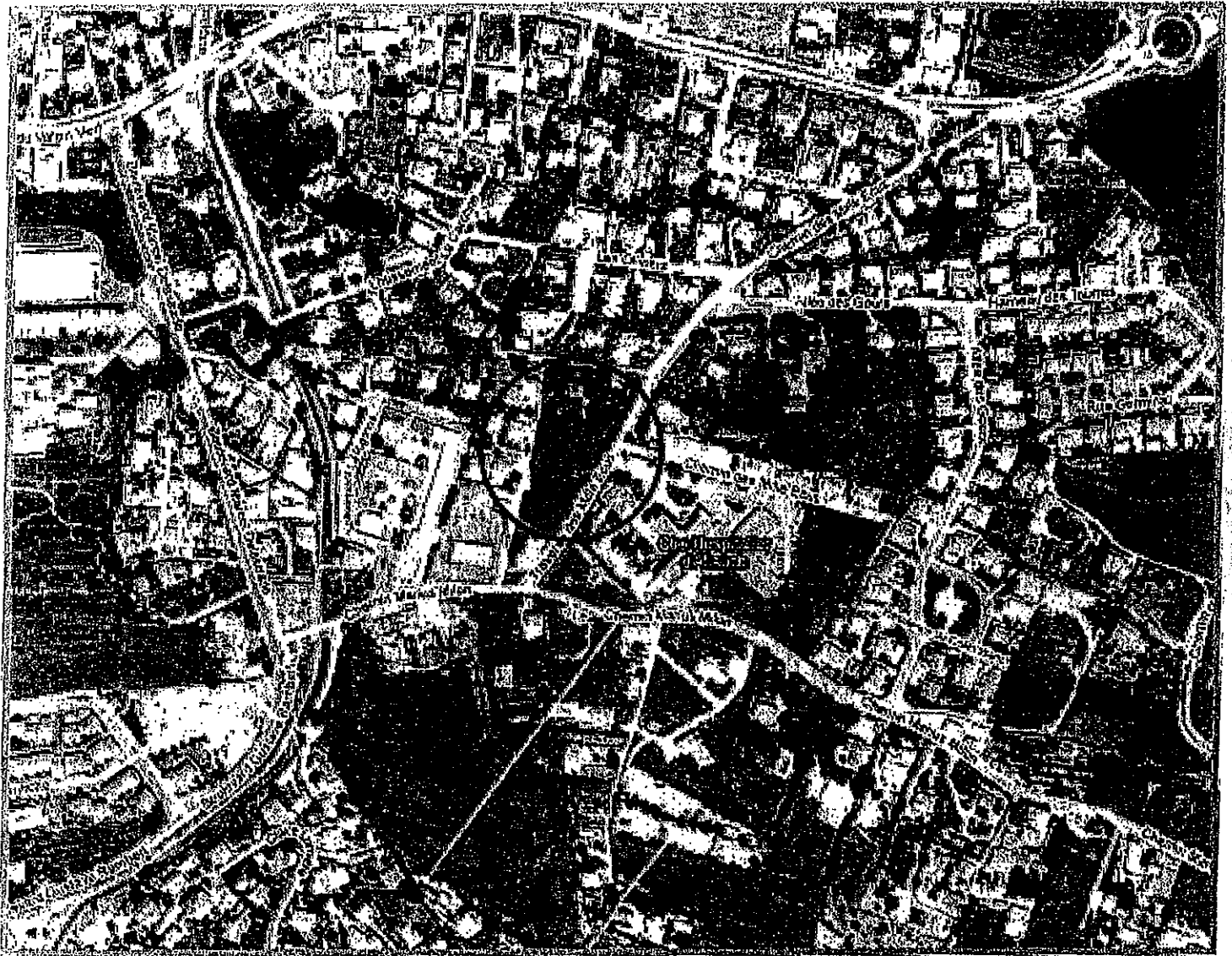
COMMUNE D'ALLAUCH

 Secteur mixité sociale

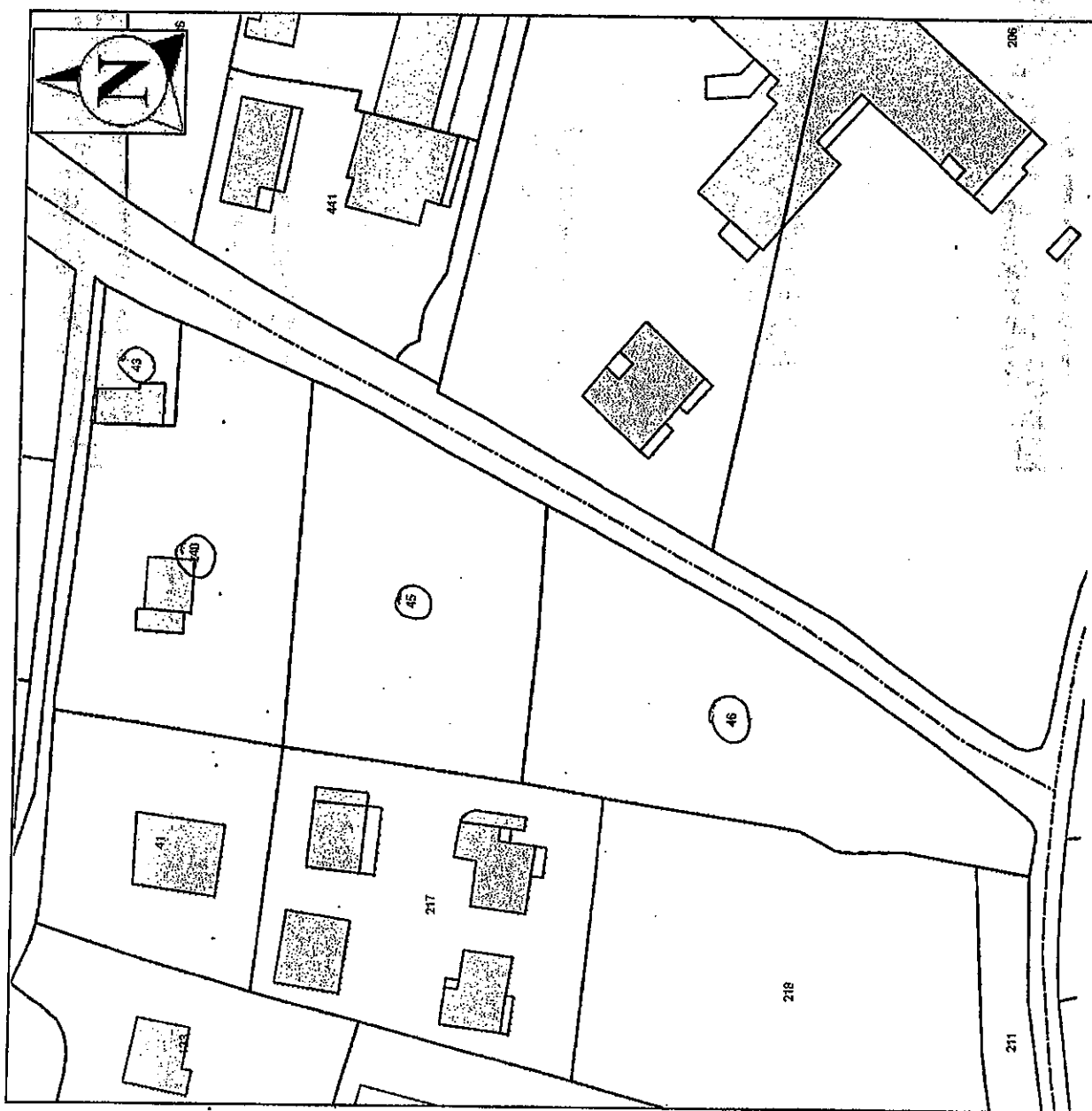
SECTEUR LA POUNCHE



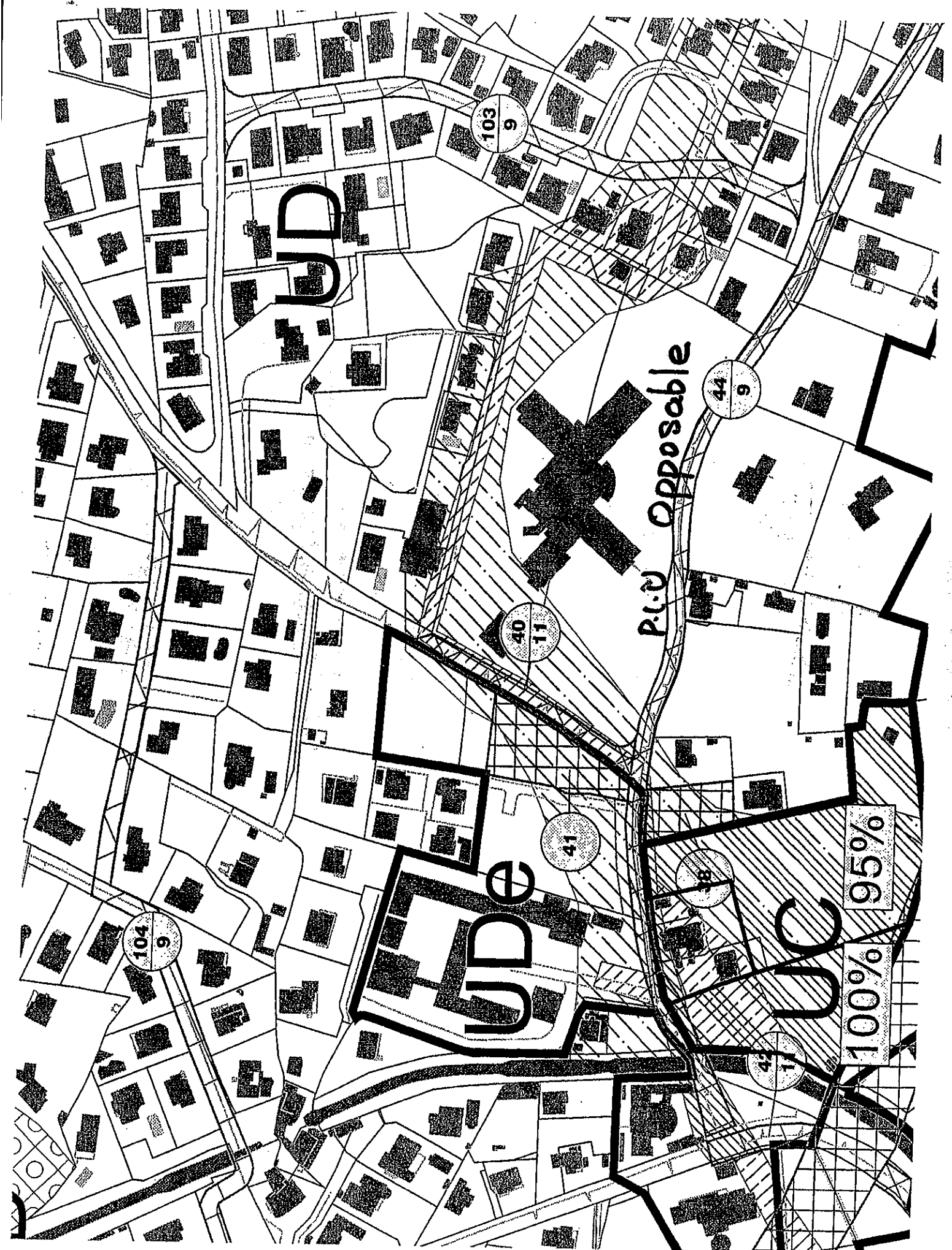
PLAN DE SITUATION

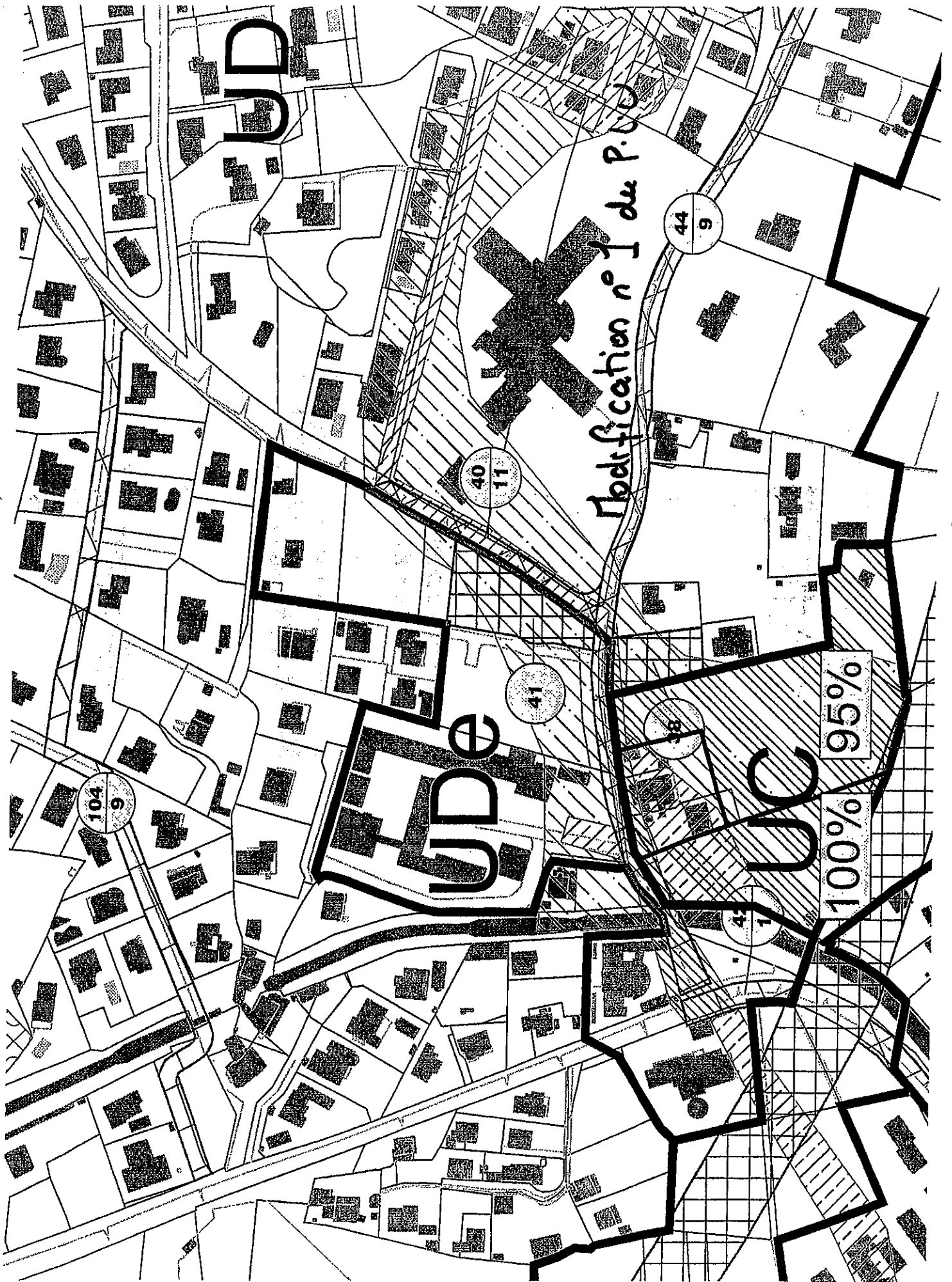


Allauch

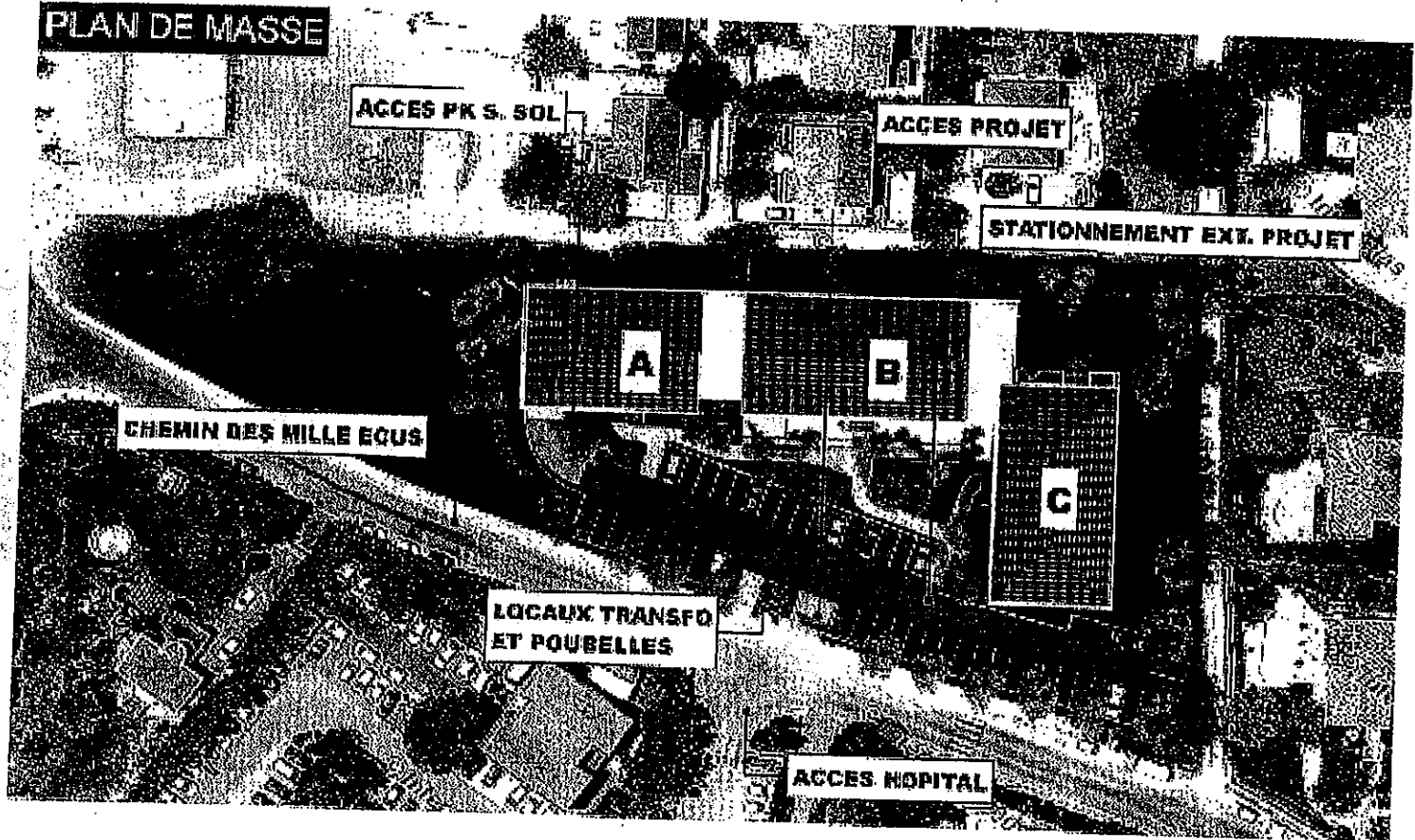


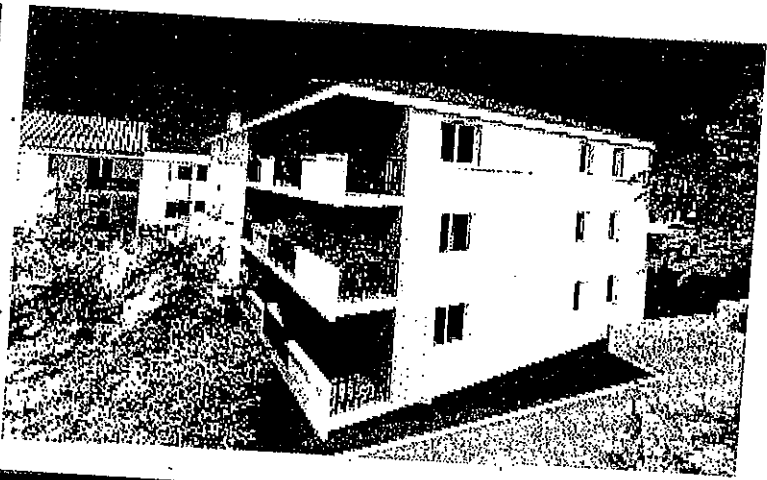
CX 43-45-46-240





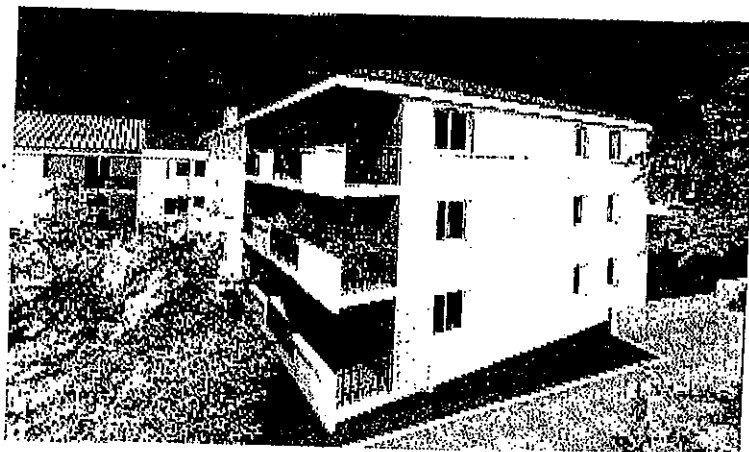
PLAN DE MASSE





VUE D'ENSEMBLE

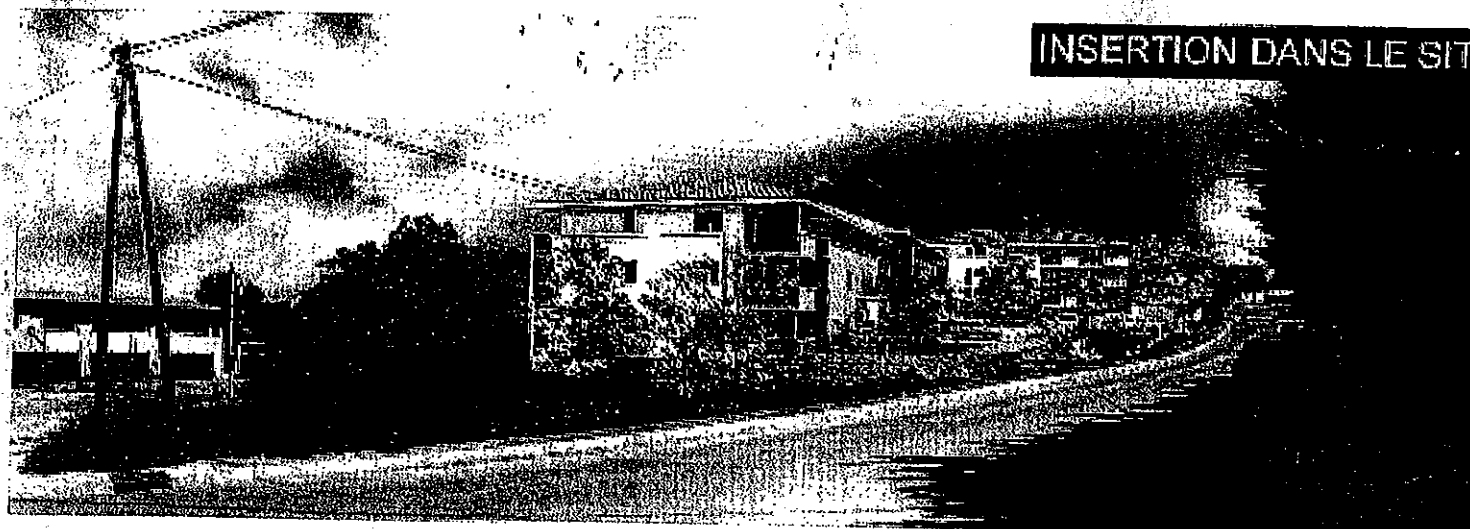




VUE D'ENSEMBLE



INSERTION DANS LE SITE



EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 mars 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 139 membres.

Etalent présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvia ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Luc BENNAHMIAS - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIROU - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Evalyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALICIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick Mennucci - Danièle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvia NESPOULOUS - Marie-Françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude POGGIROLLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAYOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER - PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etalent absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Louis BONAN représenté par Jacqueline MAURIC - Robert BURRONI représenté par Christian AMIRATY - René CANEZZI représenté par Jean-Louis TIXIER - Eric DI MECCO représenté par Maxime TOMMASINI - Eric DIARD représenté par Xavier CACHARD - Frédéric DUTOIT représenté par Patrick MAGRO - Robert HABRANT représenté par Gérard SBRAGIA - Fabrice JULLIEN-FIORI représenté par Danièle MILON - Lucien MERLENGHI représenté par Mireille FOURNERON - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Christine ORTIZ représentée par Marie-Françoise NICOLAJ-PALLOIX - Gilles PAGIOLUCCI représenté par Bruno GILLES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etalent absents et excusés Mesdames et Messieurs : Roland BLUM.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

AEC 006-259/11/CC

■ Plan Local d'Urbanisme d'Allauch - Engagement de la procédure de modification n° 1

DUPHSU 11/5954/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine exerce depuis le 31 décembre 2000 les compétences relatives à l'élaboration des documents d'urbanisme.

La commune d'Allauch a saisi la Communauté Urbaine, en vue de procéder à la modification de son Plan Local d'Urbanisme.

En effet, il apparaît nécessaire d'apporter un certain nombre de modifications, de compléments, ou de corrections au Plan Local d'Urbanisme dont la révision a été approuvée par délibération du Conseil de Communauté du 28 juin 2010, concernant :

- o la zone AU2 du quartier Bellevue-Nord
- o la zone AU1 du quartier des Tourres
- o certains points du règlement
- o des emplacements réservés
- o des erreurs matérielles

Cette adaptation relève d'une procédure de modification, encadrée par le Code de l'Urbanisme.

Aussi, il appartient à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'engager la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Allauch.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le document d'urbanisme en vigueur.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité d'adapter le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allauch, afin d'y apporter des modifications, compléments ou corrections.
- Que le projet de modification ne porte pas atteinte à l'économie générale qu'il ne réduit pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière, ni une protection édictée en raison des risques de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels et qu'il ne comporte pas de graves risques de nuisances.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'engagement de la 1^{ère} procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Allauch.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est autorisé à saisir le Président du Tribunal Administratif en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur, afin d'organiser l'enquête publique.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2011 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole - Sous Politique C120 - Nature 6227 - Fonction 824.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
à l'Aménagement de l'espace communautaire

Patrick MAGRO



Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Aménagement de l'espace communautaire

Claude VALLET

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

